

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUN 2022

Délibération n° D-2022-258

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

**Marchés de travaux - Création d'une artothèque Villa Pérochon
- Lots 2, 5, 6, 8, 10 et 11 - Avenants**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction Patrimoine et Moyens

Marchés de travaux - Création d'une artothèque Villa Pérochon - Lots 2, 5, 6, 8, 10 et 11 - Avenants

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création d'une artothèque au sein de la Villa Pérochon, approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision du 20 janvier 2020.

Les marchés de travaux ont été approuvés, lors des séances du 3 mai 2021 et du 28 juin 2021 ainsi que des adaptations en date des 22 novembre 2021 et 21 mars 2022.

A ce jour, de nouvelles adaptations sont nécessaires sur les lots suivants :

Lot 2 « Gros-œuvre - Maçonnerie de pierre » - Avenant n°3 ;
Complément de garde-corps métalliques manquants fixés aux jambages pierres, 3 baies en façade Nord ;
Montant de la plus-value : 4 951,32 € HT, soit 5 941,58 € TTC.

Lot 5 « Cloisons sèches » - Avenant n°1
Habillage gaines et pourtours des deux châssis de toit ;
Montant de la plus-value : 6 065,00 € HT, soit 7 278,00 € TTC.

Lot 6 « Menuiseries intérieures » - Avenant n°1
Modification poignées de portes, suppression organigramme et façades placards techniques ;
Pas d'incidence financière.

Lot 8 « Peintures - sols » - Avenant n°1
Compléments de peinture en RDC et suppression du doublon miroir ;
Montant de la plus-value : 3 840,29 € HT, soit 4 608,35 € TTC.

Lot 10 « Plomberie- Chauffage- Ventilation » - Avenant n°2
Piètement pour évier porcelaine labo photo argentique ;
Montant de la plus-value : 410,01 € HT, soit 492,01 € TTC.

Lot 11 « Electricité – Courants forts » - Avenant n°3
Câblages et équipements complémentaires pour report vidéo surveillance vers billetterie et effacement câbles dans le bureau de Monsieur Pérochon ;
Montant de la plus-value : 4 167,20 € HT, soit 5 000,64 € TTC.

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (en € HT) (toutes tranches incluses)	Montant des marchés incluant les avenants précédents (en € HT)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) (toutes tranches incluses)	Nouveau montant des marchés (en € TTC) (toutes tranches incluses)
2	SOMEBAT	105 217,04	114 229,14	3	4 951,32	13,27	119 180,46	143 016,55
5	SOCOBAT	47 732,96	47 732,96	1	6 065,00	12,71	53 797,96	64 557,55
6	MENUISERIE GIRARD	31 219,61	31 219,61	1	0	0	31 219,61	34 463,53
8	SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE	46 900,00	46 900,00	1	3 840,29	8,19	50 740,29	60 888,35
10	CIGEC	63 077,08	62 938,82	2	410,01	0,43	63 348,83	76 018,60
11	INEO ATLANTIQUE	85 751,83	97 657,47	3	4 167,20	18,74	101 824,67	122 189,60

L'avenant sur le lot 11 est pris en référence à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique. Celui-ci prévoit, qu'en cas d'impossibilité pour des raisons techniques de changer de titulaire, qu'un marché puisse être modifié lorsque des travaux sont devenus nécessaires et ne figurent pas dans le marché initial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme énoncés ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS